Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Dissolution abusive d'une association ,abus de confiance

Par Assocoeur

J'ai ouvert une association le 28 mars 2025 dont, j'étais le président et le trésorier. J'ai rencontré une personne avec qui, j'ai eu des attaches au niveau de ses ambitions d'aider Personne, car le but de l'association était l'entraide en général et il était de Secretaire dans les statuts de l'association cette personne là suite à un litige ou je n'étais pas d'accord avec ce qui voulait faire de l'association qui était à but, non lucratif, selon la loi, 1901 et lui voulait en profiter financièrement, il a fait un faux procès-verbal de dissolution de l'association et à signer à ma place elle a envoyé à la préfecture et donc mon association a été dissous. Je n'ai aucune preuve de où j'étais le jour de l'assemblée générale ni photo ni informations GPS Nice Snapchat, ni rien du tout pour prouver que je n'étais pas là ce jour là, je n'ai qu'une seule preuve c'est que la signature n'est pas la mienne et que je n'étais pas présent lors de la sept Assemblée nationale, demandant la dissolution de l'association, et je me sens perdu, je sais pas quoi faire, je sais pas si je dois porter plainte pour faux usage de faux, j'aimerais savoir si je peux récupérer cette association sur laquelle j'ai tellement travaillé et vous pouvez le voir sur le Tiktok:****** Pouvez-vous m'apporter une solution pour récupérer mon association et prouver que ce n'est pas moi qui ai signé ce procès-verbal, mais bien lui et que c'est lui qui l'ai transmis au Greffe des associations de Versailles. Merci pour votre compréhension et d'avoir lu mon message.